

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 294/2015
Date: 11 mars 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 686748
Classification: Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2014 – Approbation

1 Objet

La clôture des comptes 2014 du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2014 présente un solde de 11 894 679,02 francs. Compte tenu de subventions promises d'un total de 5 875 598,45 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 6 019 080,57 francs.

Dans son rapport de révision du 23 janvier 2015, le Contrôle des finances du canton de Berne atteste l'exactitude des données des comptes annuels 2014 et recommande de les approuver.

2 Bases légales

- Articles 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Article 29 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3 Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2014 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique
- Commission des finances